

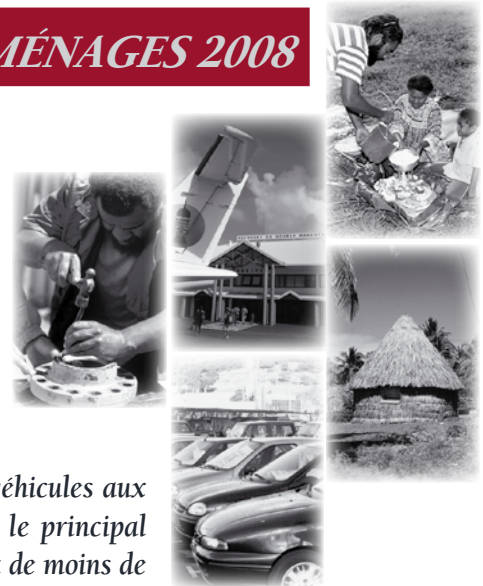
SYNTHÈSE

4 BUDGET CONSOMMATION DES MÉNAGES 2008

En 2008, plus de la moitié des ménages calédoniens sont endettés à titre privé. C'est deux fois plus qu'en 1991. Mais le montant des traites a augmenté moins vite que les revenus et le taux d'endettement des ménages a ainsi diminué.

En 17 ans, les Calédoniens ont développé le recours aux crédits d'investissement (habitat) plutôt que de consommation. Ce sont les ménages les plus aisés, quadragénaires et composés d'un couple avec enfants qui contractent le plus de prêts immobiliers.

Dans les prêts à la consommation, les ménages privilégient les prêts véhicules aux autres prêts. Ceci perdure depuis 1991, du fait que le véhicule soit le principal moyen de transport de l'île. Cependant, les ménages endettés disposant de moins de 150 000 FCFP par mois ont plus recours aux autres types de crédits à la consommation.



L'évolution de l'endettement des ménages sur 17 ans

Un endettement moins important et plus tourné vers l'investissement qu'en 1991

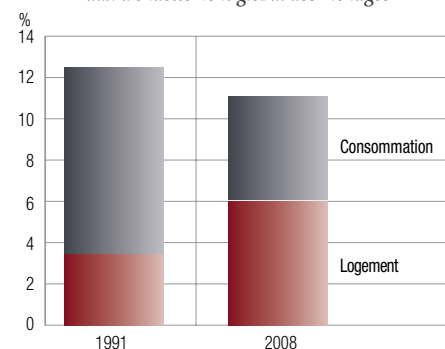
Les ménages calédoniens remboursent des montants moins importants par rapport à leurs revenus, qu'en 1991. En effet, le taux d'endettement global, qui correspond au remboursement des crédits rapporté au revenu, s'élève à 11% en 2008, soit 1,6 points de moins qu'en 1991. Cette baisse s'explique par un montant des remboursements qui croît moins vite que le revenu des ménages. Sur 17 ans, le revenu mensuel moyen par ménage s'est accru de 18% au prix de 2008 tandis que le remboursement a augmenté de 3%.

Budget des ménages			
	1991	2008	Évolution
Revenu moyen par mois par ménage	343 860	404 625	+18
Remboursement moyen par mois par ménage	43 103	44 253	+3
Taux d'endettement global	13	11	-

Source : ISEE Unités : FCFP constants de 2008, %

Les motifs d'endettement ont également changé : le poids des crédits immobiliers est passé de 3% en 1991 à 6% en 2008. Les ménages recourent donc plus aux crédits pour accéder à la propriété.

Taux d'endettement global des ménages



Plus de ménages endettés qu'en 1991

En 2008, parmi les 67 000 ménages, 54% sont endettés, contre 45% en 1991. Comme en 1991, les ménages de la province Sud (59%) contractent le plus de crédits. Mais ceux de la province Nord ont particulièrement développé cette pratique : la part des ménages endettés a doublé, passant de 23% à 46%, sur 17 ans. Quant aux îles Loyauté, la part des ménages endettés a aug-

menté, mais dans une moindre mesure : de 17% en 1991, ils sont passés à 24% en 2008.

Trois facteurs ont joué en faveur du développement de la pratique du crédit.

Le premier est l'enrichissement des ménages : entre 1991 et 2008, les revenus des ménages ont augmenté de 18%, passant de 344 000 FCFP par mois à 405 000 FCFP, aux prix de 2008.

Le second est le développement de l'accès aux services bancaires. En effet, le nombre de comptes bancaires a presque doublé depuis 1991.

Le troisième est la baisse du coût du crédit, qui a été divisé par deux sur la période.

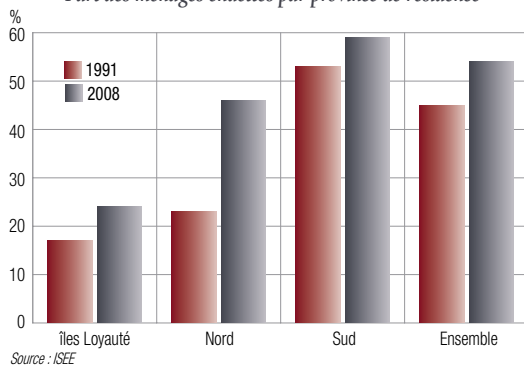
Comme en 1991, la part des ménages endettés pour un **crédit véhicule** est la plus importante. On passe de 25% à 30% de ménages endettés en 17 ans. Ce résultat est à relier à l'augmentation du nombre d'immatriculations qui a doublé entre les deux dates (7 000

immatriculations en 1991 et 14 000 immatriculations en 2008) alors que le nombre de ménages a été multiplié par 1,6 et le nombre de ventes de véhicules d'occasion par 1,5. Les ménages calédoniens achètent donc plus de véhicules, notamment neufs.

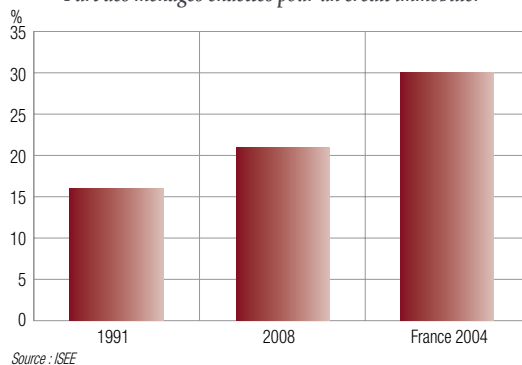
La part des ménages endettés pour un **prêt immobilier** s'élève à 21% en 2008, contre 16% en 1991.

Cette augmentation rapproche la proportion de ménages calédoniens endettés pour leur habitat de celle de la France métropolitaine, qui s'élève à 30%.

Part des ménages endettés par province de résidence



Part des ménages endettés pour un crédit immobilier



Profil des ménages qui recourent aux crédits immobiliers

Les ménages endettés pour l'habitat sont aisés, quadragénaires, en couple avec 1 ou 2 enfants

Les ménages endettés pour un crédit immobilier empruntent en moyenne 18 500 000 FCFP et remboursent en moyenne 116 000 FCFP par mois. Un investissement immobilier est conditionné par les revenus du fait que le processus de remboursement s'échelonne sur une période moyenne de 17 ans. Ainsi, un ménage à faible revenu accèdera difficilement à la propriété faute de moyen financier.

À l'opposé, les ménages les plus riches (revenu mensuel à 600 000 FCFP et plus) recourent le plus aux crédits immobiliers : 48% ont une traite à l'habitat. Leur revenu leur permet d'être solvables de leurs traites sur une longue période et d'apporter des garanties financières aux banques. Le montant moyen de leur emprunt est le plus fort : s'élevant à 24 millions FCFP, il équivaut à l'achat d'un 65m² des quartiers sud de Nouméa (source : IEOM). Ces ménages remboursent en moyenne 160 000 FCFP par mois. C'est presque quatre fois plus que le remboursement des ménages

endettés percevant entre 150 000 et 300 000 FCFP.

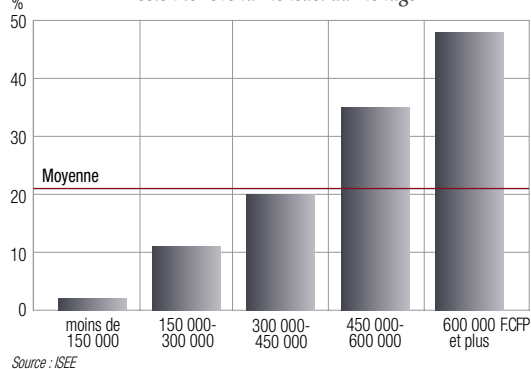
Comme pour les revenus, les ménages recourent différemment au crédit immobilier suivant l'âge du chef de ménage. Les trentenaires (26%) et quadragénaires (30%) sont les plus nombreux à rembourser un crédit immobilier. Cela tient à des revenus plus élevés dus à leur statut d'actifs. À l'inverse, seulement 9% des chefs de ménages âgés de plus de 60 ans sont endettés. Ces derniers sont plutôt en fin de période de remboursement. Leur encours, montant restant à rembourser, est faible s'élevant à 6 millions FCFP alors que l'encours moyen pour l'ensemble des ménages est de 16 millions FCFP.

Le type de ménage qui s'endette le plus pour un prêt immobilier est le couple avec un ou deux enfants (31%). Ces ménages, dont les revenus sont les plus élevés, préfèrent investir dans un bien immobilier plutôt que de payer un loyer. Cet investissement peut également être perçu comme une volonté de transmettre un patrimoine immobilier aux enfants.

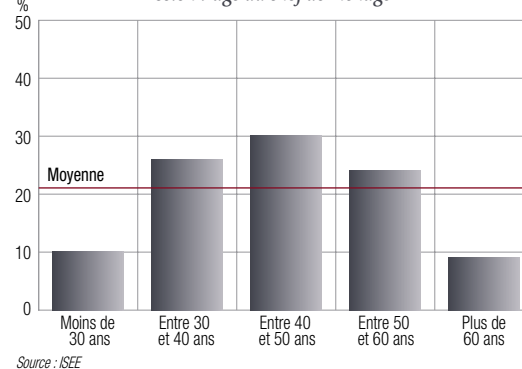
PLUS EN PROVINCE SUD

25% des ménages de la province Sud ont une traite immobilière. C'est deux fois plus que dans le Nord et cinq fois plus que dans les Îles. Dans ces deux provinces, respectivement 73% et 91% des ménages se logent sans avoir à payer ni de loyer, ni de crédit, contre 33% dans le Sud.

Part des ménages endettés pour un crédit immobilier selon le revenu mensuel du ménage



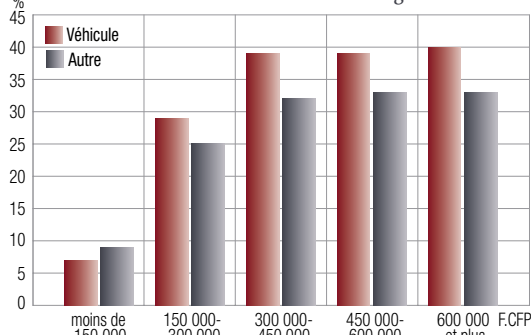
Part des ménages endettés pour un crédit immobilier selon l'âge du chef de ménage



Profil des ménages qui recourent aux crédits de consommation

L'acquisition d'une voiture est plus onéreuse que l'achat d'un autre bien à la consommation. Les ménages empruntent donc plus pour un véhicule (1 900 000 FCFP en moyenne) que pour un autre bien à la consommation (800 000 FCFP en moyenne). Il en va de même pour le remboursement des traites mensuelles : pour un véhicule, les ménages remboursent en moyenne 42 000 FCFP alors que ce montant s'élève à 27 000 FCFP pour un autre bien à la consommation.

Part des ménages endettés pour un crédit à la consommation selon le revenu mensuel du ménage



Source : ISEE

Les ménages dont les revenus sont au-dessus de 300 000 FCFP, sont les plus nombreux (39%) à recourir aux **prêts véhicule** plutôt qu'aux **autres types de crédits à la consommation** (33%).

Les ménages disposant entre 150 000 et 300 000 FCFP de revenu recourent également plus largement aux crédits véhicule mais dans une moindre proportion : 29% s'endettent pour un véhicule et 25% pour un autre type de crédit à la consommation.

Seuls les ménages disposant de moins de 150 000 FCFP de ressources, contractent plus de prêts pour d'autres biens à la consommation (9%) que pour des véhicules (7%). Ces ménages les moins aisés et endettés sont les plus nombreux à souscrire une dette auprès de commerçants (43%) et d'autres prêteurs comme la famille ou l'employeur (12%). Ceux-ci sont moins regardants sur le montant des revenus et plus enclins à échelonner les traites de remboursements. Leurs emprunts auprès des banques et assimilés sont moins développés (56%) par rapport aux autres ménages endettés et plus riches.

Ménages ayant contracté un crédit selon le type de prêteur et le revenu du chef du ménage

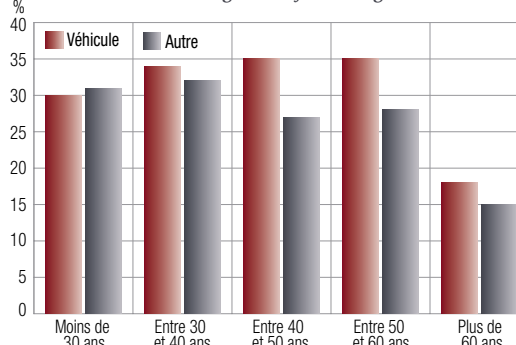
	Moins de 150 000 F.CFP		Plus de 150 000 F.CFP		Ensemble	
Banques et assimilés	1 237	56	29 509	87	30 746	85
Commerçants	948	43	8 123	24	9 071	25
Autres prêteurs	269	12	2 441	7	2 710	7
Total	2 211	-	34 102	-	36 313	-

Parmi les 36 313 ménages qui ont contracté au moins un crédit, 85% en ont contracté auprès d'un organisme bancaire, 25% auprès de commerçants et 7% auprès d'un autre organisme prêteur. Les pourcentages sont établis sur le total des ménages endettés.

Source : ISEE

L'âge influence faiblement le recours aux crédits véhicule. Les ménages endettés représentent entre 30% et 35% de la population des moins de 60 ans. Leur remboursement moyen s'élève à 42 000 FCFP par mois.

Part des ménages endettés pour un crédit à la consommation selon l'âge du chef de ménage



Source : ISEE

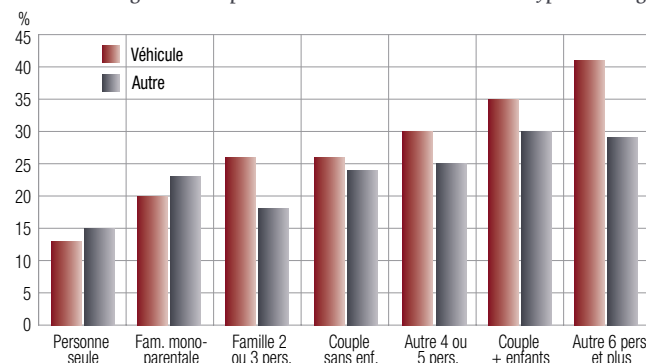
Ainsi, quel que soit l'âge ou le revenu, les ménages n'hésitent pas à s'endetter pour un véhicule. Il est devenu un bien indispensable aux déplacements quotidiens professionnels ou personnels face à un réseau de transports en communs encore peu développé en Nouvelle-Calédonie.

En revanche, le recours aux autres biens à la consommation est influencé par l'âge des chefs des ménages : les moins de 40 ans sont plus souvent endettés (31%) que les 40 ans et plus (23%). L'effet génération est net : les plus jeunes sont en phase d'installation de leur premier logement, plus réceptifs à l'offre et plus disposés à la pratique du crédit à la consommation.

Enfin, parmi les différents types de ménages, les plus endettés pour un prêt véhicule sont les couples avec enfants (35%) et les ménages nombreux (6 personnes et plus, 41%). Les uns doivent acheter des voitures plus grandes pour pouvoir assurer le transport des enfants. Les autres doivent faire face aux besoins de déplacement de plusieurs adultes, nécessitant souvent l'achat de plusieurs véhicules.

Quant aux personnes seules et aux familles monoparentales, elles sont les seules à recourir davantage aux autres prêts à la consommation qu'à un prêt véhicule, du fait de leur plus grande vulnérabilité. Soit elles ne souhaitent pas s'endetter plus en acquérant un véhicule neuf ou de plus gros gabarit, soit elles se sont vues refuser une demande de prêt véhicule ou n'ont pas entrepris la démarche par peur de rencontrer un refus des établissements bancaires.

Part des ménages endettés pour un crédit consommation selon le type de ménage



Source : ISEE

Plus de crédits à la consommation quand les revenus des ménages endettés sont supérieurs à 300 000 F.CFP

MOINS DANS LES ÎLES

En province Sud, 59% des ménages sont endettés pour un prêt à la consommation. Cette proportion est très proche de celle du Nord (52%) alors que les ménages des Îles sont deux fois moins à s'endetter pour ce type de prêt (27%). Ces derniers sont plus isolés de l'offre commerciale qui se concentre principalement sur Nouméa et son agglomération.

3 500 ménages remboursent des traites supérieures à 33% de leur revenu

Selon le Code de la consommation, le surendettement se définit comme "l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles ou à échoir...". Aucun seuil de surendettement n'est mentionné. Il se définit donc de manière indirecte par un endettement élevé, que l'on quantifie dans l'étude à 33%.

En 2008, en Nouvelle-Calédonie un ménage endetté sur dix est dans une situation de surendettement.

Les ménages endettés les plus défavorisés (revenu inférieur à 150 000 FCFP par mois) sont les plus surendettés : 21% d'entre eux sont endettés à plus de 33%. Ils contractent surtout des prêts à la consommation et ont très peu de prêts immobiliers ou même de prêts véhicules.

Leur vulnérabilité financière est grande puisqu'en moyenne ils ont 107 000 FCFP de revenus mensuels. En moyenne, la moitié de leurs revenus sert au remboursement de leurs traites et l'autre moitié aux autres dépenses du mois.

Pour les ménages endettés au revenu intermédiaire (entre 150 000 et 450 000 FCFP), les situations de surendettement sont moindres. Ils sont 9% à être endettés à plus de 33%. Leur revenu leur permet de cumuler le plus souvent un prêt immobilier avec un prêt à la consommation. Après le paiement de leur traite de 130 000 FCFP, il leur reste 163 000 FCFP pour vivre.

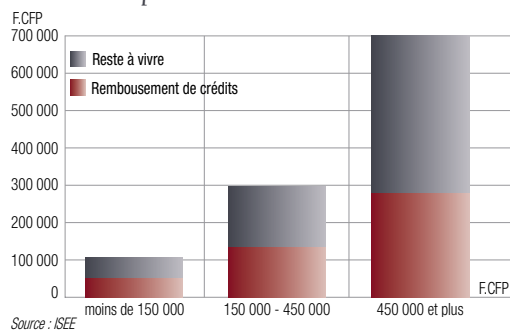
Deux raisons principales peuvent avoir amené les ménages à faible revenu et au revenu intermédiaire à cette situation de surendettement. La première est un recours excessif à l'usage du crédit pour faire face aux dépenses quotidiennes ou pour rembourser d'autres

prêts (crédit relais, crédits revolving...). La seconde est un accident de la vie (maladie, séparation, perte d'emploi...) ayant provoqué une réduction ou une perte totale des ressources des ménages.

Quant aux ménages endettés les plus aisés (revenu supérieur à 450 000 FCFP par mois), 8% sont endettés à plus de 33%. Leur situation de surendettement est qualifiée de délibérée du fait qu'ils investissent et consomment sans pour autant être dans une situation de précarité financière. En effet, ils ont tous un prêt immobilier en cours et souvent en plus, un crédit voiture et un crédit à la consommation.

Ils payent facilement leur mensualité élevée : pour 700 000 FCFP de revenus par mois ils remboursent 277 000 FCFP de traite en moyenne par mois. Leur reste à vivre demeure donc élevé à 425 000 FCFP par mois. C'est huit fois plus que le reste à vivre des ménages surendettés les plus défavorisés et trois fois plus que les ménages à revenus "intermédiaires".

Revenu mensuel moyen par ménage surendetté par tranche de revenu mensuel



Source et Méthode

Dans l'enquête Budget Consommation des ménages, le questionnaire relatif aux dépenses des ménages pour les crédits est rétrospectif. Ainsi, les ménages sont interrogés sur :

- ◆ les crédits contractés *avant la période de référence* dont l'échéance se situe après ou pendant celle-ci,
- ◆ les crédits contractés *au cours de la période de référence* dont l'échéance se situe après ou pendant cette dernière.

La période de référence correspond aux 12 mois précédant le début de l'enquête du ménage.

Le volet crédit décrit les emprunts contractés par les ménages selon les caractéristiques suivantes :

- le montant mensuel du remboursement,
- le montant total emprunté par les ménages qui ont contracté un crédit au cours des 12 mois précédant le début de l'enquête,
- l'encours qui correspond au montant restant à rembourser à la date du début de l'enquête, y compris les intérêts,
- les prêteurs : les banques et assimilés, les commerçants et les autres prêteurs (parent ou ami, employeur, autre),
- et la nature du crédit : les crédits immobiliers ou les crédits à la consommation.

Parmi les crédits à la consommation, on distingue :

- ◆ les crédits véhicules qui concernent tous les quatre roues à moteur (voiture, pick-up, camionnette...) achetés à titre privé,
- ◆ les autres biens à la consommation (bien durable, prêt à la consommation, emprunt personnel, emprunt pour la coutume et autre emprunt) qui peuvent aller de l'achat de l'électroménager à de l'emprunt d'argent pour la coutume ou encore l'achat de meubles.

La précédente enquête de 1991 permet d'étudier l'évolution de l'endettement des ménages calédoniens sur 17 ans.